

RECUEIL
des
DELIBERATIONS
de la
COMMISSION PERMANENTE



Conseil général
de la Sarthe

REUNION DU 13 MARS 2015

**COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ :
ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES
AGÉES ET PERSONNES
HANDICAPÉES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 13 mars 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe Solidarité
départementale
Mission Observatoire et dispositifs
partenariaux*

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES AU TITRE DE 2015

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015, sur la ligne 6556 58 65 01022,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

FIXE

- à **440 mois mesures** le nombre total de mois mesures d'accompagnement social, au titre de 2015, avec un coût de **215 € par mois mesure** et à **4 mois mesures** pour la régularisation des mesures au titre de 2014 avec un coût de mois mesure de **213 €**, selon les modalités de répartition précisées en annexe 1. La prévision globale de dépenses est de **95 452 €**,
- les frais de secrétariat et de gestion à **52 081 €** à répartir selon les modalités prévues en annexe 1, au vu des bilans F.A.J., par référence au taux d'évolution des dépenses de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, retenu pour 2015, soit 1 %.

HABILITE le Président du Conseil général à signer :

- les conventions relatives à l'accompagnement social avec l'association TARMAC, la Mission Locale Sarthe et Loir et la Mission Locale Sarthe Nord, selon les modalités définies en annexe 1 et les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention (dont le projet est joint en annexe 2),
- les conventions relatives aux fonctionnements des secrétariats avec les Missions Locales de l'Agglomération Mancelle, de Sarthe Nord et Sarthe et Loir et les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention (dont le projet est joint en annexe 3).

AUTORISE la poursuite de l'attribution des secours d'urgence sous forme de contre-valeur (chèques d'accompagnement personnalisé, chèques multi-services,...), d'un montant unitaire de **6 €**, pour des besoins alimentaires et d'hygiène, par analogie au dispositif CIVIS, dans le cadre des fonds de secours confiés à trois missions locales (Mission Locale de l'Agglomération Mancelle, Mission Locale Sarthe Nord et Mission Locale Sarthe et Loir).

PROLONGE l'expérimentation de l'aide à la formation au permis de conduire sur les bases prévues dans le Règlement Intérieur du Fonds d'Aide aux jeunes validé par la Commission Permanente du 17 mai 2013, avec une évaluation en 2015.

DECIDE d'apporter son concours financier, à hauteur de **138 108 €**, aux projets d'actions collectives en faveur des jeunes en difficulté, conformément aux tableaux récapitulatifs joints en annexe 4.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 17 mars 2015
et de sa publication ou notification le 18 mars 2015
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain de Chateauxvieux

**COMMISSION AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
INFRASTRUCTURES ET ROUTES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 13 mars 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de la Gestion des Routes*

PROGRAMME 2015 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation globale de 1 500 000 €, votée pour le programme 2015 d'opérations de sécurité, 600 000 € conformément à l'opération inscrite au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 900 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 17 mars 2015
et de sa publication ou notification le 18 mars 2015
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain de Chateaueux

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 13 mars 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de l'Ingénierie Routière*

PROGRAMME GROSSES RÉPARATIONS OUVRAGES D'ART 2015

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la répartition de l'autorisation de programme grosses réparations d'ouvrages d'art 2015 conformément à l'annexe jointe.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 17 mars 2015
et de sa publication ou notification le 18 mars 2015
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain de Chateaueux

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 13 mars 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de l'Ingénierie Routière*

VIREMENT ENTRE AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la délibération n°23 de la Conseil général du 17 octobre 2013 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE un virement de **600 000 €** d'autorisation de programme et de **200 000 €** de crédits de paiement du programme « opérations voirie Départ. Hors CUM » (P0048 AP 2003-1 nature 23151) vers le programme «Opérations Voirie Département LMM 2014» (P0048 AP 2014-1 nature 23151).
Le solde de crédits de paiement de **400 000 €** fera l'objet d'un virement sur les exercices postérieurs à l'exercice en cours (entre la nature 23151).

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 17 mars 2015
et de sa publication ou notification le 18 mars 2015
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain de Chateauevieux

**COMMISSION FINANCES,
RESSOURCES ET ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 13 mars 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service Patrimoine immobilier et de la
logistique*

BOLLEE MONTHEARD - REGROUPEMENT DE LA DGA INFRASTRUCTURES VIREMENT D'AP/CP

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la délibération n°23 du Conseil général du 17 octobre 2013 adoptant le
Règlement budgétaire et financier du département,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE un virement de **500 000 €** d'autorisation de programme et 300 000 €
de crédits de paiement de l'opération n° 3014764 (P0054 AP 2014-1, nature
231311) concernant les travaux de réhabilitation de la Cité administrative vers
l'opération n° 3029911 (P0054 AP 2014-1, nature 231311) relative aux travaux
d'aménagement de Bollée-Monthéard.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 17 mars 2015
et de sa publication ou notification le 18 mars 2015

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain de Chateaueux